

Casinos, paris sportifs... le portrait-robot des accros

Plutôt jeunes et masculins, trop longtemps en détresse, vulnérables aux rechutes... pour la première fois, une enquête décrit le profil et les comportements des joueurs problématiques exclus volontairement des jeux de hasard.



JULIEN BOSSELER

Roulette, machine à sous, paris sur les matchs de foot comme ceux de la Coupe du monde au Qatar... des centaines de milliers de Belges se sont déjà adonnés à des jeux de hasard organisés par des opérateurs privés dans des salles dédiées ou en ligne sans que cela ne leur pose le moindre problème. Toutefois, près de 180.000 Belges sont actuellement exclus de cet univers ludique procurant des frissons. Parce qu'ils sont en règle collectif de dettes (41 % des exclus), leur fermant automatiquement les portes des casinos et autres lieux de jeux. Parce qu'ils exercent une profession incompatible avec les mises d'argent comme policier, magistrat, huissier de justice ou notaire (32 %). Ou parce qu'ils ont décidé de s'exclure eux-mêmes (23 %) de jeux dans le but de préserver leurs finances, leur psychisme mais aussi leur vie familiale, sociale et professionnelle.

La Commission des jeux de hasard a lancé une enquête, réalisée par Gaëtan Devos (UCLouvain) et Xavier Noël (ULB), deux chercheurs en addictions, auprès de ces personnes qui se sont enregistrées volontairement sur sa plateforme automatisée en ligne Epis (*Excluded Persons Information System*), ce qui constitue une première depuis la création de ce système en 2004. *Le Soir* a pu consulter en primeur les résultats de ce travail mené auprès de 275 joueurs sur 2.339 sollicités. Des conclusions que Magali Clavie, présidente de la Commission des jeux de hasard, attendait impatiemment : « Nous ne connaissons pas les auto-exclus, hormis leur âge et le fait qu'ils ont un problème avec le jeu. Mais lequel au juste ? Et est-ce que l'outil que nous leur proposons rencontre leurs besoins ? » Ces réponses ont d'autant plus de poids que, depuis octobre 2021 et l'accès à Epis via un formulaire en ligne et une authentification d'identité électronique avec Itsme, « les demandes ont explosé ». En 2021, ils ont été 4.834 à se bannir (soit 402 par mois). Entre janvier et octobre de cette année, ils étaient déjà 5.141 (571 par mois) à entreprendre la démarche, soit une hausse de 42 %. Outre la facilité de s'auto-éjecter du jeu, le succès d'Epis est probablement lié aussi au succès croissant des casinos et des paris sportifs par smartphone, un outil à

portée de (toutes les) mains et permettant de jouer (et de déraiper) à toute heure du jour ou de la nuit et depuis n'importe où, même au lit...

1 Des hommes quadragénaires et très accros

L'enquête de la Commission des jeux de hasard et des deux scientifiques esquisse un profil assez net des usagers volontaires d'Epis. Il s'agit principalement d'hommes (72 %) âgés en moyenne de 40 ans ; 35 % ont entre 21 et 29 ans et 25 % ont 30 à 39 ans. C'est logique, estime Magali Clavie : « Ce n'est souvent qu'au bout de plusieurs années que l'on peut commencer à rencontrer d'éventuels problèmes d'addiction. » Hélas, indique l'enquête, les joueurs problématiques ne réagissent pas de manière préventive mais plutôt quand leur dépendance et ses lourds dégâts sont avérés. « Ils ne s'auto-excluent en moyenne qu'au bout de 38 mois de jeu problématique », souligne la présidente de la Commission des jeux de hasard. « Or on sait que plus on tarde à réagir, plus les soucis vont *crescendo*. Je voudrais que les joueurs en difficulté saisissent l'opportunité de l'auto-exclusion plus rapidement dans leur parcours d'addiction. » Gaëtan Devos abonde en ce sens : « La période d'incubation est trop longue. Les personnes devraient pouvoir déceler plus vite leurs premiers signes d'accoutumance. » Autre signe préoccupant : 58 % des répondants à l'enquête en étaient à leur première exclusion. Donc 42 % étaient déjà passés par plusieurs arrêts de jeux. « Ils comptent en moyenne entre deux et trois auto-exclusions, des allers-retours propres à toutes les dépendances. » La rechute est aussi banale qu'avec la drogue.

2 Un outil facile mais pas assez connu

Pourquoi se priver de jeu via Epis ? A cause de problèmes d'argent pour 27 % des répondants, d'un malaise psychologique pour 20 % ou encore en raison de difficultés relationnelles avec les proches selon 7 % des sondés. Plus de 23 % d'entre eux ont été incités par une personne de leur entourage à s'auto-exclure. Encore fallait-il trouver la voie d'Epis... Entre 50 et 60 % des son-

dés considèrent satisfaisante l'information sur ce système prodiguée obligatoirement par les casinos, les salles de jeu et les sites en ligne. Il y a donc encore une grande marge de progression pour populariser le système automatisé. Et lorsqu'ils recourent à l'outil numérique de la Commission des jeux de hasard, les accros sont 96 % à juger la procédure « très simple ou modérément simple ». Un bon point pour Epis.

3 Utile pour sortir des ennuis

Mais ce système d'auto-exclusion est-il vraiment bénéfique ? Oui, selon une très large majorité de répondants (90,2 %) car Epis les a aidés à mieux gérer leurs finances (89,9 %), à se sentir mieux (87,1 %), à arrêter de jouer (82,3 %) à réduire leur envie de jouer (80,1 %) et à améliorer leurs rapports avec leur entourage (64,5 %). « Je croyais que cet outil était relativement peu efficace. J'ai été agréablement surpris par le retour positif des personnes interrogées », réagit Xavier Noël. Pour Magali Clavie, « c'est un message encourageant pour tous ceux qui n'ont pas encore franchi le cap ». Autre argument en faveur d'Epis : l'auto-exclusion est réversible. Elle peut être annulée à tout moment. Il faut juste patienter trois mois entre la demande de retour aux jeux et la levée effective de l'interdiction. A ce propos, 45 % des auto-exclus sondés envisagent d'introduire leur ticket de sortie « dans le courant de ce mois-ci », 26 % « dans l'année », 11 % « dans plus d'un an ».

4 27 % jouent malgré l'exclusion

Cela dit, plus d'un quart (26,9 %) des usagers d'Epis interrogés n'ont pas attendu d'avoir retrouvé officiellement la liberté de jouer pour s'y remettre, en moyenne dans les huit semaines après leur exclusion. Comment ? En se rendant sur des sites illégaux (34 %), c'est-à-dire dépourvus de la licence délivrée par la Commission des jeux de hasard. « Nous luttons contre ce phénomène d'opérateurs illégaux en les inscrivant sur notre liste noire qui contient à ce jour 416 sites », indique Magali Clavie. Elle en fait « un combat prioritaire », même si les sanctions envers ces fraudeurs (10.000 euros d'amende par an-

née d'exploitation, doublée en cas de récidive) ne semblent pas suffisamment dissuasives pour ces opérateurs pirates basés pour la plupart à Curaçao.

Par ailleurs, les joueurs exclus ont toujours le loisir de s'adonner aux produits de la Loterie nationale, de même qu'aux bingos dans les cafés, jeux sortant du champ de l'outil de la Commission. Idem (mais plus pour très longtemps) pour les paris pris en librairies. Par contre, Epis est d'application dans les agences de paris depuis peu, à savoir octobre dernier. Autre souci, pointé par Magali Clavie : « Malgré leur passage par Epis, les exclus reçoivent encore beaucoup de publicités pour les inciter à jouer. Nous sommes demandeurs d'un changement législatif à ce sujet, d'autant que les opérateurs sont d'accord de cesser l'envoi de leurs pubs aux exclus. Mais il faut changer la loi pour que cela puisse se concrétiser. » Notons que, ce vendredi, le gouvernement fédéral s'est accordé sur un arrêté royal visant à interdire d'ici le 1^{er} juillet la publicité pour les jeux de hasard, notamment par email.

5 Trop peu de demandes d'aide

S'auto-exclure du jeu, c'est bien. Solliciter l'aide de professionnels pour se sortir durablement de son addiction au jeu, c'est mieux. Hélas, seuls 16,7 % des sondés disent avoir entamé cette démarche pourtant essentielle à leur « guérison ». « Je souhaite une meilleure visibilité de l'aide, comme c'est le cas pour l'alcool et le tabac », réagit Magali Clavie. Encore faut-il frapper à la bonne porte... Ceux qui ont appelé ne sont pas nécessairement adressés à des spécialistes de la dépendance aux jeux. Un avocat, un médecin généraliste ou même un psychologue lambda n'a pas les ressources d'un clinicien maîtrisant parfaitement les rouages de cette addiction particulière. Soulignons quand même que 43,3 % des répondants « estiment qu'un soutien psychologique devrait être proposé lors de la demande d'auto-exclusion ». Pour Xavier Noël, cela tombe sous le sens : « Il faut favoriser un premier rendez-vous avec un spécialiste, sur base volontaire et payé par l'Etat ». Encore faudrait-il que les pouvoirs publics concernés estiment que le jeu en vaut la chandelle.

En 2021, 4.834 personnes (soit 402 par mois) se sont auto-exclues de jeux, un chiffre qui a explosé cette année : rien qu'entre janvier et octobre de cette année, elles étaient déjà 5.141 (571 par mois), soit 42 % de plus. © BELGA



Je voudrais que les joueurs en difficulté saisissent l'opportunité de l'auto-exclusion plus rapidement dans leur parcours d'addiction

Magali Clavie, présidente de la Commission des jeux de hasard

